



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



## 32<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent

Bonn, 8-9 novembre 2007

CMS/StC32/7

Point 8.a de l'ordre du jour

### “VERS UN REMODELAGE DE LA CMS”

*Avant-projet du secrétaire exécutif*

#### RÉSUMÉ

La CMS pourrait atteindre ses objectifs, dont la conservation des espèces/habitats par des accords régionaux sur des espèces, d'une manière plus rentable par un réalignement des responsabilités entre le Siège social et les centres de renforcement de capacité en Amérique latine, Afrique, Asie et Océanie que le Secrétariat propose d'établir à partir de 2009. Un Groupe de la CMS cohérent réunissant tous les accords qui souhaitent y adhérer serait constitué au cours de la période 2009-2012, assurant la conservation dans cinq domaines d'espèces principaux ou "Initiatives". Au Siège, le document recommande de grouper à partir de 2009 les fonctions concernant l'information, les médias et la collecte de fonds pour servir à la fois la CMS et les accords co-localisés et opérant, afin de travailler avec une unité administrative et financière renforcée fonctionnant au titre d'un accord formel de délégation avec le PNUE. Les capacités du Siège sur des sujets spécifiques, dont l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices, devraient aussi être renforcées en 2009. L'utilisation efficace de stagiaires et de consultants à court terme à la CMS devrait se poursuivre. Un groupe de travail devrait donner, à priori, un avis sur la forme et l'organisation de la CMS pour décision à la CdP9 en décembre 2008.

#### Historique – Plan stratégique et budget de la CMS

1. **La CMS a un Plan stratégique fiable sur lequel les Parties se sont mises d'accord à la dernière CdP après un examen rigoureux (Résolution 8.2 de CdP8).** La stratégie sera appliquée jusqu'en 2011 et révisée à CdP10 en nov.-déc. 2011. Un défi permanent auquel le Secrétariat (et les Parties) doivent faire face est la discordance entre les objectifs de conservation fixés par le Plan et les ressources humaines et financières nécessaires pour les atteindre. Le présent document examine les options pour réduire cette "lacune d'application" afin d'identifier un modèle qui soit à la fois pratique et réalisable par les Parties, tout en étant conforme à des objectifs plus larges de conservation et de gouvernance.

2. Le budget et les effectifs de la CMS sont fixés à chaque CdP. La dernière CdP a approuvé une augmentation substantielle du pourcentage du budget triennal de la CMS (43%), mais ceci était largement nécessaire pour maintenir le personnel de la CMS au niveau fixé en 2002 suite à la dévaluation du dollar des E-U par rapport à l'Euro. Le budget général pour 2006-2008 était nettement inférieur au niveau nécessaire pour appliquer pleinement le Plan stratégique. **La différence entre le budget de la CMS et les besoins estimatifs du Plan stratégique étaient de 2,35 millions d'Euros (ou 26% des besoins pour le Plan stratégique).** Le nombre et la disposition générale des postes de l'ONU (13 à la CMS financés par le Fonds d'affectation

*Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires*

**spécial, dont juste 5 postes de grade P – sont restés inchangés en 2005.** Alors, la dernière CdP a voté plusieurs résolutions et recommandations – par exemple sur les mammifères des terres arides, les cétacés, les requins et les tortues – qui se sont ajoutées au plan de travail déjà prévu dans le Plan stratégique et ont donc **augmenté encore plus la “lacune d’application” peut-être de 40 à 50% (3,6-4,5 millions d’Euros).**

3. Les Parties ont décidé à la dernière CdP de tenter de combler cette lacune par des contributions volontaires de personnel (financement de postes de professionnels juniors) et le financement de projets. **En ce qui concerne les fonds, la réponse a été positive – depuis la dernière CdP, 1,3 millions d’Euros ont été reçus sous forme de dons ou d’engagements de gouvernements, la plupart réservés à des projets spécifiques au titre du Plan stratégique.** Les cinq Parties qui ont fait à ce jour les dons les plus importants à la CMS dans la période triennale sont le R-U, l’Australie, l’Allemagne, l’Italie et la France. En outre, la CE a accordé une aide financière substantielle pour les antilopes sahélo-sahariennes. La réunion des donateurs organisée par le secrétaire exécutif en septembre 2006 et une série de débats bilatéraux ont aidé à réunir ce soutien en 2006-2007. L’offre de l’Italie d’accueillir la prochaine CdP et d’appuyer plusieurs projets de la CMS est digne d’être mentionnée. **En outre, une somme équivalente à environ 1 million d’Euros a été réunie grâce à des partenariats avec le secteur privé et le secteur volontaire et d’autres organismes,** notamment TUI pour l’Année du Dauphin, le soutien en personnel de la Société pour la conservation des baleines et des dauphins et un soutien de projet de la *Freunde der Bonner Konvention* (Amis de la CMS).

4. D’autre part, **le succès concernant la collecte de fonds pour des projets (ainsi que le travail de collecte lui-même) exige de plus en plus d’efforts à un petit secrétariat.** Aucune Partie n’a encore été capable d’offrir à la CMS des postes d’administrateur professionnel junior (JPO) pour des travaux de conservation, en dépit du fait, clairement établi au cours des trois dernières CdP et dans plusieurs débats bilatéraux, que ce soutien serait le bienvenu. De même, le PNUE n’a pas été capable jusqu’ici d’honorer son accord conclu au début de 2005, lorsqu’un JPO de la CMS rémunéré par l’Allemagne a été transféré à Nairobi après quelques mois à la demande du PNUE, à savoir qu’il fournirait au Secrétariat de la CMS un JPO chargé de la conservation. Même si des postes de JPO étaient disponibles, le Secrétariat tel qu’il est serait surchargé de travail au détriment de la CMS.

### **Récents développements à la CMS**

5. Les développements clés depuis 2005 comportent :

- (i) Des négociations sur d’autres accords régionaux dont la majorité se situent hors d’Europe (antilopes saïga, cétacés du Pacifique Sud, oiseaux des prairies d’Amérique du Sud, oie des Andes à tête rousse d’Amérique du Sud, flamants des Hautes Andes, mammifères marins d’Afrique de l’Ouest, gorilles d’Afrique centrale/occidentale/orientale, dugongs de l’océan Indien et du Pacifique et oiseaux de proie d’Afrique-Eurasie) et l’expansion ou la revitalisation d’accords non européens existants (par exemple tortues d’Afrique de l’Ouest, IOSEA) et programmes (notamment projet ASS).
- (ii) Une augmentation croissante du nombre des Parties à la CMS, qui est passé de 93 à l’époque de la dernière CdP en novembre 2005, à 104, avec plusieurs autres à venir suite à la campagne active et ciblée du Secrétariat. La majorité des nouvelles Parties vient de l’Asie, des Amériques, de l’Afrique et de l’Océanie.
- (iii) L’établissement de partenariats de travail avec des ONG opérant à partir de bases locales tout autour du globe, y compris la Société pour la conservation de la vie sauvage, la Société pour la conservation des baleines et des dauphins et l’IFAW, la création d’une alliance entre

la CMS et la principale multinationale de voyages et de transport, TUI, orientée à l'origine vers les activités d'observation de la vie sauvage, et l'Année du Dauphin.

- (iv) La fusion des secrétariats CMS/ASCOBANS en janvier 2007, qui a fait passer le total des effectifs de CMS/ASCOBANS de 18 à 19,5. Le nouveau poste L-2 prévu pour le PASS (créé en septembre 2007) porte à 20,5 le nombre total des postes actuellement approuvés à Bonn.
- (v) L'importance accrue du rôle de la CMS en ce qui concerne les mammifères marins – par ex. la fusion avec le secrétariat d'ASCOBANS, le lancement réussi du nouvel accord de la CMS sur les cétacés des îles du Pacifique, le nouveau Mda sur les phoques moines et les dugongs, les négociations en cours sur un accord sur les cétacés et les lamantins d'Afrique de l'Ouest, l'excellente initiative Année du Dauphin et le développement constant des initiatives scientifiques ont amené la CMS à un point où nous pouvons vraiment proclamer être la **“convention mondiale sur les mammifères marins”**.
- (vi) Des améliorations dans les techniques d'information augmentant les occasions pour le personnel des réseaux de s'interconnecter sur le plan international à un coût raisonnable. Ceci a été démontré par les travaux réussis du groupe d'études scientifiques conduit par la CMS sur la grippe aviaire qui a tenu neuf téléconférences réunissant des membres de quatre continents depuis août 2005.
- (vii) Le développement constant de relations positives avec plusieurs divisions politiques et les Bureaux régionaux du PNUE, illustré par le colloque conjoint de 2006 avec le PNUE/DEWA sur la grippe aviaire, les partenariats avec le PNUE/GRASP sur un nouvel accord de la CMS sur le gorille et l'invitation par le PNUE/ROA à la réunion de 2006 des ministres africains de l'Environnement à Brazzaville. Le soutien financier reçu de la Division Environmental Law and Conventions (DELIC) du PNUE – par exemple le financement du futur Guide d'application de la CMS et l'Accord sur les tortues d'Afrique de l'Ouest, est aussi digne d'être mentionné.

## **Effectifs de la CMS**

6. Depuis la dernière CdP en novembre 2005, les effectifs de la CMS sont restés stables, tous les postes étant pourvus (ou pourvus par du personnel sous contrat). Depuis juillet 2007, trois membres de notre personnel professionnel sont partis. Un hommage à leur contribution à la CMS figure dans le document CMS/StC32/Inf.12. **La nouvelle politique de l'ONU et du PNUE requérant la mobilité du personnel a joué un rôle significatif dans ces trois départs.** Les conséquences de cette politique feront l'objet de rapports séparés au Comité.

7. **Un développement positif a été l'introduction d'un système efficace de stage au Siège de la famille de la CMS à Bonn.** Ceci est devenu possible après notre transfert en juin 2006 au Langer Eugen où nous avons suffisamment d'espace de bureaux fournis par l'Allemagne, le pays hôte, pour permettre à plusieurs stagiaires de travailler au Secrétariat à n'importe quel moment. Depuis l'introduction du nouveau système, 39 stagiaires ont travaillé au Secrétariat pour une période moyenne de quatre mois. La majorité des stagiaires (60%) vient du pays hôte, mais nous avons aussi attiré des stagiaires des pays suivants : Bangladesh, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Italie, Inde, Kenya, Suisse, et Ukraine, et le système fait l'objet d'une publicité internationale sur notre site Web.

8. Parallèlement au système de stage, le Secrétariat de la CMS a employé un nombre croissant de consultants à court terme, dont une proportion significative (70%) sont d'anciens stagiaires qui ont montré une aptitude et un désir à poursuivre leur période d'apprentissage à la

CMS avec un contrat de courte durée. Ceci nous permet d'accroître notre rendement d'une manière significative, notamment concernant les publications, les campagnes sur les espèces, la collecte de fonds, la création de partenariats, les événements, les sites Web et les tâches exigeantes telles que le service du groupe d'étude sur la grippe aviaire, la conduite d'un examen sur les espèces étrangères et la CMS, l'organisation d'une série de réunions de négociation pour un accord sur de nouvelles espèces en octobre 2007 et la préparation d'un rapport d'examen sur la politique en matière d'itinéraire aérien qui est envisagé pour la présente réunion du Comité permanent (CMS/StC32/Doc.16). Toutes les consultations de la CMS font l'objet d'une publicité transparente et mondiale sur notre site Web. Il est essentiel de continuer à y faire appel sinon notre rendement actuel serait considérablement diminué. Cependant, si le personnel permanent de la CMS s'accroît comme proposé ultérieurement dans le présent document, le besoin de consultations sera réduit dans l'avenir. Si les consultations se sont révélées profitables, y faire appel ne devrait pas être considéré comme la pierre angulaire de la planification stratégique à long terme de la CMS.

### Développement de la CMS en convention mondiale

9. Par sa composition, la CMS n'est plus une convention européenne et pour l'Afrique centrale et de l'Ouest avec des 'postes avancés' dans quelques autres pays comme c'était le cas jusqu'à la fin de 1990. La Convention compte maintenant 104 Parties réparties dans le monde entier, six autres pays étant sur le point d'y adhérer (Afghanistan, Estonie, Haïti, Iran, Mozambique et Palau). Plusieurs autres pays dont le Brésil, la Chine, Cuba, la Corée, la Russie et les EAU manifestent un grand intérêt pour une prochaine adhésion. **Les objectifs ambitieux fixés dans le Plan stratégique pour accroître le nombre de Parties, de 93 en 2005 à 113 en décembre 2008 pour CDP9 et 123 pour 2011 sont atteignables.**

10. Trente autres pays sont des Parties/membres des accords régionaux de la CMS pour des espèces mais n'ont pas (encore) adhéré à la convention mère. Ceci est une question qui doit être abordée, la structure actuelle étant opposée à l'intention originelle de la Convention, elle entraîne des injustices financières et place un trop grand fardeau sur les pays développés qui sont Parties à la Convention.

11. Depuis 2004-2005, six nouveaux accords régionaux pour des espèces ou des instruments équivalents au titre de l'Article IV de la Convention ont été négociés et sept autres sont sur point de l'être (ils seront vraisemblablement finalisés à la fin de 2008). **Onze de ces 13 nouveaux accords régionaux sont pour des espèces en dehors de l'Europe, et les deux derniers (rapaces d'Afrique-Eurasie et phoques moines de l'Atlantique) ont un composant substantiel non européen. Ce sera vraisemblablement le même schéma en 2009-2011** étant donné que des résolutions anciennes de la CDP pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale, l'outarde houbara, les esturgeons de la Caspienne, les cétacés d'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien, la gazelle de Mongolie et les chauve-souris d'Afrique montent dans l'ordre du jour et sont peut-être rattrapés par d'autres tels que les mammifères marins d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, les itinéraires aériens du côté américain du Pacifique et autres itinéraires américains ainsi que l'itinéraire aérien du Pacifique central. **Les inscriptions à l'Annexe I de la CMS, les programmes de recherche et de prêts – en bref tout ce que nous faisons – devront évoluer de manière à refléter notre statut intégralement mondial.**

12. Le changement climatique est maintenant de toutes les menaces mondiales la plus importante envers les espèces migratrices. **Un objectif central plus affirmé est nécessaire à la CMS pour que les conseils de caractère scientifique sur la façon d'aider les espèces migratrices à affronter les impacts du changement climatique puissent être développés et**

**ensuite diffusés auprès de toutes les Parties et de tous les membres du réseau de la CMS.** Il faut également renforcer les ressources du Secrétariat pour fournir des conseils pratiques et des moyens d'action là où c'est nécessaire pour affronter un certain nombre d'autres défis tels que la pollution par les hydrocarbures et les débris marins, les bruits marins, les collisions avec des bateaux, les prises accidentelles, les éoliennes, les lignes électriques et les pylônes. Tous ces exemples ont été pris spécifiquement dans les résolutions/recommandations adoptées par les Parties à la CMS aux deux CdP les plus récentes à Bonn et à Nairobi.

13. Nous devons également dresser un bilan et remodeler la CMS en fonction du contexte du panorama plus large du développement durable, dont l'agenda mondial pour la gouvernance de l'environnement qui commence à progresser et est traitée dans un document séparé (CMS/StC32/6). **Ici la CMS doit veiller à ce que notre réseau d'accords en expansion et les mesures associées de conservation se développent de façon à compléter plutôt qu'à contredire un accent politique de haut niveau sur une simplification et une intégration organisationnelles.**

14. A la CMS, une question qui revient sans cesse est la préoccupation exprimée par des Parties sur la prolifération d'accords sur les espèces et la crainte qu'ils vont dépasser le montant des ressources disponibles pour les appliquer. Tôt dans l'histoire de la Convention il a été établi une culture en faveur d'accords sur les espèces juridiquement contraignants, tout à fait autonomes, chacun avec ses propres réunions des Parties, comités entre les sessions, secrétariats. Le Fonds d'affectation spécial et les contributions des Parties séparées (généralement selon le barème de l'ONU). Au cours des années plus récentes, la CMS s'est nettement éloignée de ce modèle onéreux en appuyant des accords et des plans d'action non contraignants tels que les accords sur la grue de Sibérie, le phragmite aquatique, la tortue d'Afrique, la saïga et la tortue du Pacifique, chacun d'entre eux restant plus étroitement intégré dans le Secrétariat mère de la CMS et fonctionnant au titre d'un accord de partenariat ce qui permet d'assurer une conservation moins onéreuse et si possible locale ainsi que l'engagement de la population locale à tous les niveaux.

15. La CMS devrait s'inspirer des récentes tendances pour **élaborer un programme de conservation plus intégré sous une large couverture d'“initiatives multi-espèces de la CMS”**. Celles-ci pourraient comporter une variété de mesures de conservation par la CMS, ses Parties et ses partenaires sur les espèces des Annexes I et II, en utilisant une combinaison d'outils dont des accords contraignants, des MdA non contraignants, des partenariats, des plans d'action et des dons pour des projets, selon le cas, *mais d'une manière plus cohérente en assurant que les Parties à la CMS dans leur ensemble gardent un point de vue général dont le contrôle budgétaire en partenariat avec d'autres acteurs y compris des ONG et des AME régionaux.* **Des initiatives de la CMS pourraient être prises pour cinq groupes principaux d'espèces migratrices : (i) la faune terrestre y compris les chauves-souris (ii) les oiseaux (iii) les tortues marines <sup>1</sup> (iv) les mammifères marins et les poissons.** Pour chaque initiative, les activités seraient coordonnées et tout doublon minimisé. Les accords existants souhaitant conserver leur indépendance juridique et institutionnelle pourraient le faire mais, à moyen terme, des encouragements pourraient être trouvés pour stimuler une structure plus cohérente et plus rentable. Une option pourrait consister à établir un “Groupe CMS” tout à fait cohérent avec des contributions de Parties simplifiées couvrant toutes les activités du Groupe, par une résolution à la CdP de la CMS de 2012, et soutenue par des décisions prises dans chaque institution d'accord pendant la période 2008-2012.

## **Implications organisationnelles du statut mondial de la CMS**

---

<sup>1</sup>Les initiatives (iii) et (iv) pourraient être combinées, quelques-uns des deux groupes d'espèces devant faire face à des menaces communes, bien que le Secrétariat estime que le travail sur les mammifères marins représente une partie si différente et importante des travaux de la Convention qu'il doit avoir son propre objectif.

16. Le Secrétariat de la CMS doit se moderniser pour répondre à ces développements et ces projections. La flexibilité et la capacité de la CMS pour une “réponse rapide” a été un trait distinctif et positif de l'évolution de la Convention. Les vacances actuelles de personnel fournissent plus de possibilités pour des manœuvres visant à planifier et à mettre en œuvre les changements nécessaires avec le soutien de tout le personnel actuel. **Avant tout, les mécanismes de la Convention doivent avoir la même efficacité dans toutes les régions et rendre des services de renforcement de capacité plus près des Parties.**

17. Le Secrétariat a identifié trois options principales pour la future organisation de la CMS. **La première serait de concentrer exclusivement à Bonn les ressources en personnel et de nommer des administrateurs au Siège de l'organisation susceptibles de s'occuper des régions.** Ceci serait similaire à la Convention Ramsar qui a des conseillers très expérimentés à plein temps chacun aidé d'assistants, pour quatre régions – Afrique, Asie-Pacifique, Europe et Amériques – basés au Siège de l'organisation à l'UICN en Suisse. Le modèle Ramsar a également des partenariats avec des organes basés localement dont certains ont été créés pour la fourniture d'une présence locale et de renforcement de capacité. Si ceci a quelque intérêt, deux objections majeures annulent probablement cet intérêt. La première est le coût : une telle structure serait extrêmement onéreuse pour la CMS étant donné le coût du personnel de l'ONU en Europe (qui est plus élevé que celui de l'UICN). Une estimation initiale du coût de l'établissement de bureaux régionaux pour la CMS à Bonn (avec une évaluation modeste d'un administrateur P4 et d'un assistant P2 pour chacune des quatre régions : Afrique, Asie, Amérique latine et Océanie) coûterait 2,45 millions d'Euros supplémentaires pendant la période 2009-2011, soit une augmentation du budget de la CMS de 37%, comparé celui de la période 2006-2008. Le coût du cofinancement des organes partenaires locaux – qui sont un élément clé dans la stratégie Ramsar – s'ajouterait à ces chiffres. Le second inconvénient est que la CMS est naturellement concentrée sur les régions – par les accords sur les espèces de l'Article IV – d'une façon telle qu'il est moins satisfaisant d'opérer entièrement à partir du Siège sans une présence régionale quotidienne.

18. **Le second modèle est essentiellement une confirmation du *statu quo* qui pourrait être décrit comme régionalisation “organique” ou “évolutionnaire”.** Ceci reflète le schéma historique, dicté largement par des contraintes de ressources, par lequel un certain nombre d'accords régionaux ont surgi partout au titre de dispositions particulières sans aucun lien fixe ou fort avec le système de la CMS ou de l'ONU, ou même avec d'autres organismes clés de conservation comme l'UICN. Ils peuvent être moins onéreux mais de nombreuses Parties et d'autres participants ont exprimé des doutes à savoir s'ils seraient finalement aussi efficaces que les accords ayant des liens plus étroits avec la CMS. Ceci aussi doit être considéré dans le contexte du débat mondial sur la gouvernance de l'environnement. En créant un tel réseau en expansion de mini AME aussi vague et non structuré, la Convention bat en brèche ce que la plupart des pays disent qu'ils veulent, tout au moins dans des organes tels que le Conseil d'administration de l'UNGA et du PNUE. Ce n'est pas non plus ce que les pères fondateurs de la CMS entendaient – ils ont toujours estimé que les accords régionaux devaient maintenir un lien formel avec les institutions de la CMS, dont la CdP, le Conseil scientifique et le Secrétariat.

19. Rejeter une perpétuation de ce modèle ne signifie pas essayer d'absorber les accords autonomes existants, à moins que les Parties ne recherchent cette option. Cela ne doit pas non plus nous empêcher de rechercher des options qui soient à la fois moins chères et plus orientées vers la conservation à l'extérieur de l'ONU pour conclure des accords et des programmes régionaux sur les espèces au titre des initiatives cohérentes multi-espèces de la CMS comme cela a été suggéré précédemment. Les modèles établis par les accords réussis sur la grue de Sibérie et sur le phragmite aquatique (coordonnés par des ONG sous la supervision générale du Secrétariat de la CMS), et l'accord réactivé sur la tortue de l'Afrique de l'Ouest (coordonné par NEPAD au

Sénégal sous la supervision du Secrétariat) peuvent être reproduits dans certaines circonstances. Cependant, l'élément clé est que les futurs accords doivent maintenir un lien formel avec le réseau de la CMS dans son ensemble. Il y a plusieurs accords où cela n'est pas le cas et un **risque que la fragmentation ne se poursuive à moins que le Secrétariat ne soit capable de répondre, au niveau régional et littéralement dans un langage que les pays et les adeptes locaux de la conservation puissent comprendre, aux besoins futurs de protection des espèces migratrices et des programmes.**

20. **Le troisième, le modèle que le Secrétariat préfère, est un “réseau intégré flexible” par la création de trois petits nœuds régionaux en Afrique, Amérique latine et Océanie, pour se joindre au nœud existant (mais sous-approvisionné) en Asie.** Les nœuds donneraient des réponses flexibles dans chaque région et assureraient la coopération avec les Parties locales, les ONG et autres partenaires pour fournir le soutien de la CMS par des stratégies élaborées par la CdP et le Secrétariat du Siège.

### **Réseaux régionaux intégrés et flexibles – le bon modèle ?**

21. Par ce modèle, la CMS **se transformerait progressivement en une convention de réseaux avec des nœuds régionaux**, en coopération avec les bureaux régionaux du PNUE et autres AME/OIG/ONG, selon le cas. **La création de moyens d'action pour les Parties des pays en développement serait une priorité prise en coopération avec le PNUE au titre de la Stratégie de “Bali” approuvée par tous les gouvernements.** Les nœuds apporteraient leur soutien aux accords et aux programmes régionaux pour transmettre les initiatives de la CMS en faveur de la faune sauvage migratrice et des habitats en danger dans les cinq catégories principales identifiées ci-dessus. Organisés de cette façon les travaux de la CMS seraient moins onéreux que d'ajouter d'autres postes au Siège de l'organisation car les coûts en personnel dans la plupart des régions sont généralement plus bas et dans certains cas – notamment pour le personnel de grade G – une fraction des coûts en Europe. Par exemple, le coût moyen d'un fonctionnaire GS5 au Sénégal est d'environ 21 000 € comparé à 65 000 € par an pour un fonctionnaire équivalent à Bonn.

22. **Un modèle décentralisé comme cela rapprocherait la CMS de la base même de la conservation aux niveaux national et régional :** actuellement les cinq AME mondiales traitant de la biodiversité sont situés exclusivement dans des pays développés en Europe occidentale ou en Amérique du Nord, lesquels en fait contiennent beaucoup moins des ressources naturelles restant dans le monde que les pays en développement et les pays à économie de transition. Une des raisons pour lesquelles il a été si difficile d'assurer la conservation de la biodiversité dans le monde est que nous avons eu tendance à considérer le problème avec les yeux de conservationnistes influents. Veiller à ce que le Secrétariat de la CMS soit tout au moins partiellement exposé aux réalités de la vie dans les pays en développement aiderait à assurer qu'ils reflèteraient plus fidèlement l'équilibre des points de vue des différentes Parties à la CMS de la même façon que le lieu d'implantation du PNUE en Afrique donne plus de crédibilité et de réalisme à l'ensemble de la cause de l'environnement dans le cadre de l'ONU. Cela nous aiderait également à trouver un meilleur équilibre géographique pour le personnel de la CMS.

23. Une approche plus orientée vers les régions nous permettrait d'exploiter nos partenariats florissants avec le secteur du volontariat et le secteur privé dans différents pays. **Etablir des nœuds régionaux offrirait également la possibilité de partager certains postes et d'autres coûts communs avec le PNUE, d'autres AME et des ONG.** Le secrétaire exécutif a été invité par le DE du PNUE en juin à explorer ces synergies potentielles avec les Bureaux régionaux du PNUE et d'autres AME.

## Quelles régions ?

24. La CMS et une convention mondiale. Le pourcentage de pays éligibles actuellement Parties à la CMS dans chaque région est :

Europe 76 %

Afrique 72 %

Amérique centrale et du Sud 51%

Asie 33%

Océanie 29%

Amérique du Nord et Caraïbes 6%

25. **Le Siège de la CMS** à Bonn fournit déjà une base pour trois de nos accords régionaux couvrant l'**Europe** ou l'Europe et les zones adjacentes : EUROBATS, ASCOBANS et AEW. Cette co-localisation bénéfique se poursuivra. Plus loin dans le document, d'autres mesures sont proposées pour maximiser la synergie au sein du "groupe de Bonn" d'organes de la CMS (voir tout particulièrement para. 37 ff). Certains accords européens/nord-africains (ACCOBAMS, mer de Wadden et phragmite aquatique) pourraient choisir de continuer à être coordonnés dans d'autres parties de la région européenne tout en renforçant les connections avec le Secrétariat mère et d'autres accords. Il sera particulièrement important de trouver des moyens constructifs pour créer des liens avec (i) ACCOBAMS, dont le rôle de pionnier, basé sur une solide connaissance scientifique, est largement reconnu (ii) ASCOBANS, dont les Parties ont déjà approuvé une extension des frontières autour du nord de la péninsule ibérique et de l'Irlande, et envisagent d'ajouter les grands cétacés, et (iii) l'accord de la CMS proposé sur les cétacés d'Afrique de l'Ouest. Cependant, de tels liens devraient respecter les différents besoins de nombreuses espèces dans la vaste zone océanique, ainsi que la diversité juridique et culturelle.

26. En **Asie**, la CMS aide déjà à appuyer un noyau régional à Bangkok grâce à sa contribution au Secrétariat de l'IOSEA qui agit également en tant que bureau conseil de la CMS pour l'Asie. Ce bureau pourrait être renforcé pour fournir un appui plus solide en Asie. Bangkok est un lieu adéquat d'où peuvent être couverts les intérêts de la CMS concernant le nouvel accord sur les dugongs, notre participation au partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale/Australasie et d'autres accords possibles, notamment sur les cétacés de l'océan Indien. Cependant, il convient moins pour couvrir les accords sur la grue de Sibérie et l'antilope saïga, ainsi que les accords proposés sur l'itinéraire aérien d'Asie centrale et l'outarde houbara. Les Parties voudront également examiner d'autres lieux dans la région, parmi les Etats Parties, étant donné le statut de la Thaïlande qui n'est pas Partie à la CMS.

27. En **Afrique**, la CMS (avec le soutien financier du PNUE/DELCO) appuie déjà une unité de coordination au Sénégal pour l'accord sur les tortues de l'Atlantique oriental fonctionnant grâce au bureau NEPAD. Il existe aussi un partenariat étroit avec l'UICN pour appuyer l'accord sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest qui est centralisé dans le bureau de l'UICN au Burkina Faso. L'Afrique du Nord-Ouest est le foyer du plus grand projet au titre de la CMS : la France et la CE ont financé une action concertée pour les antilopes sahélo-sahariennes. De nouveaux accords dans la région sont actuellement négociés pour les mammifères marins de l'Afrique de l'Ouest et les gorilles de l'Afrique de l'Ouest, du centre et de l'Est. Le nouveau MdA sur les populations de

phoques moines de l'Atlantique oriental pourrait être administré de là ou d'Europe. L'ensemble des Parties, accords et projets africains est orienté vers un nœud important probablement situé en Afrique de l'Ouest. Le modèle en cours d'investigation comprendrait une petite équipe de cinq personnes de la CMS et de l'AEWA, dirigés par un administrateur chevronné (P5) en tant que directeur africain de la CMS travaillant en partenariat avec le NEPAD au Sénégal (Dakar). Un des postes serait partagé avec l'AEWA pour fournir un "bras africain" pour cet accord majeur de la CMS. Le poste L-2 envisagé pour le SSAP serait également stationné à cet endroit. Le directeur serait également responsable des travaux de la CMS en Asie occidentale en fonction du lieu définitif du nœud de la CMS pour l'Asie.

28. La CMS a un nombre croissant de Parties en **Amérique latine** où il y a deux nouveaux accords de la CMS (oie à tête rousse et oiseaux de prairie) et d'autres en cours de négociation (flamants des Hautes Andes) ou en projet (cétacés et tortues). Il y aurait des avantages certains pour la CMS à exploiter la géographie et l'infrastructure du Panama en y créant un nœud régional. Outre sa position centrale sur deux côtes d'océans, la "Cité de la connaissance" au Panama abrite déjà le Bureau régional du PNUE et un nombre croissant d'autres organismes de l'ONU et internationaux fonctionnant dans la région. Ramsar a déjà un centre régional dans la Cité pour la formation et la recherche. Les débats préliminaires avec le directeur régional du PNUE indiquent que le PNUE serait en mesure d'accueillir une petite unité. Le modèle en cours d'examen proposerait d'installer une équipe de la CMS de deux personnes à cet endroit. Les travaux sur l'élaboration de l'accord sur l'itinéraire aérien des Amériques (voir CMS/StC32/Doc.15) y seraient coordonnés par des administrateurs soit L soit consultants sous réserve de collectes de fonds supplémentaires. Il serait demandé au PNUE de cofinancer cette unité pour appuyer ses travaux sur la promotion d'une application conjointe de tous les accords sur la biodiversité dans la région. Nous approcherions également la CDB, la CITES, Ramsar et la Convention du PNUE de Carthagène pour explorer les possibilités en matière de partage des coûts et des tâches.

29. En **Océanie** la CMS bénéficie déjà d'un partenariat innovateur avec le WDCS, convenu en juillet 2007, au titre duquel le WDCS fournit gratuitement 50% du temps d'un administrateur du WDCS basé à Adélaïde, Australie, pour appuyer les travaux de la CMS sur les questions relatives à la conservation des cétacés et des espèces marines associées, régionalement et mondialement. Des négociations sont également en cours avec un autre partenaire de la CMS, le SPREP, pour fournir du personnel afin de coordonner l'application de l'accord sur les cétacés des îles du Pacifique Sud qui peut attirer un appui de la part d'Etats donateurs régionaux. Différents modèles y sont disponibles pour une petite unité, de deux personnes peut-être, basée dans une des Parties donatrices, peut-être installée dans les locaux du SPREP à Samoa (comme le supposent nos projections financières) ou dans ceux du secrétariat de l'accord de la CMS sur les albatros en Tasmanie, en fonction de l'appui financier et de la logistique. Les travaux relatifs à l'accord sur l'itinéraire aérien du Pacifique (voir StC32/Doc. 15) seraient coordonnés par une équipe du Siège et le bureau en Océanie.

### **Que feraient les nœuds régionaux ?**

30. Dans le cadre d'un réseau décentralisé, chaque nœud régional prendrait la tête dans les questions de routine ayant trait aux travaux de la Convention dans la zone de la région et se mettrait en liaison directement avec le Comité permanent et les conseillers scientifiques pertinents ainsi qu'avec les partenaires locaux. Les accords régionaux existants sur les espèces seraient normalement appliqués ou contrôlés par le nœud régional pertinent. Une équipe conjointe Siège-Région, créée pour répondre aux circonstances de chaque cas, négocierait normalement les nouveaux accords sur les espèces. **Chaque nœud régional serait chargé de concevoir et de fournir les moyens d'action ainsi que la formation pour les Parties dans sa**

**région en coopération avec le Siège de la CMS et les partenaires, dont le PNUE et autres AME.** Les nœuds conduiraient aussi à approcher des non Parties dans leur région de manière à s'assurer de nouvelles adhésions, avec l'appui du correspondant au Siège. Les services de l'administration, des finances et de la collecte de fonds continueraient d'être assurés par le Siège, mais chaque nœud régional devrait consacrer au moins 10% de son temps à rechercher de nouvelles ressources dans sa zone pour des programmes de la CMS. D'autres programmes de la CMS, notamment scientifiques, de politique générale, de conseils sur le changement climatique, de systèmes de données, de petits dons, de publications, de sites Web et de relations avec des agences internationales, continueraient d'être dirigés à partir du Siège mais avec des intrants et des soutiens provenant des nœuds régionaux.

31. Un réseau décentralisé dans lequel les nœuds ont une responsabilité majeure pour l'application d'accords est la manière la plus économique pour atteindre pleinement les quatre objectifs principaux du Plan stratégique de la CMS. Donner le bon renseignement aux personnes qui en ont besoin au moment le plus opportun, optimiser les avantages des mesures de conservation, accroître les moyens d'action, la sensibilisation et l'engagement des participants et renforcer dans les régions la valeur ajoutée par la CMS en unifiant les efforts de conservation ne peut être pleinement réalisé à partir du Siège comme il peut l'être d'un nœud régional impliqué. Une approche régionale sera généralement plus riche dans les intangibles que ce qu'induit la différence entre le fait d'atteindre ou de ne pas atteindre les résultats escomptés – langue et familiarité culturelle, coordination, engagement face à face, connaissance primaire des questions de conservation et réponse en temps opportun, qui évite les occasions perdues. L'analyse financière préliminaire par le Secrétariat suggère que la création de nœuds permettra au Plan stratégique de la CMS – et au programme de travaux supplémentaires que les Parties ajouteront vraisemblablement aux CdP qui suivront – d'être pleinement appliqué. Ceci suppose que les contributions engagées continueront de combler la lacune dans les activités budgétaires de la Convention (voir para. 2).

### **Simplification du Siège – Services administratifs et financiers**

32. La CMS et les trois accords installés dans les mêmes locaux (ASCOBANS, AEWA et EUROBATS) ont partagé un bureau de soutien administratif commun (AFMU) depuis la mi-2000. En 2003-2004 les effectifs de l'AFMU ont été fixés à cinq postes (chef de l'unité (AFMO) + 2 assistants pour les finances + 2 assistants pour l'administration). L'AFMU n'a pas été renforcée depuis 2004 bien que le nombre de Parties et de Fonds d'affectation spécial séparés ait augmenté substantiellement au cours des trois dernières années. Le Comité permanent a reconnu cette situation dans sa décision à sa réunion en septembre 2006 en vue d'une re-classification de l'AFMO au grade P4, qui mettrait le poste au niveau normal des responsabilités de postes similaires dans d'autres AME et bureaux régionaux du PNUE. Les progrès réalisés pour atteindre cet objectif feront l'objet de rapports séparés au Comité comme le feront les questions concernant le niveau des services des finances et du personnel fournis par le PNUE et surtout par UNON à la famille de la CMS.

33. Tous les frais de salaires de l'unité sont payés par le PNUE à partir des 13% des frais généraux normaux de l'ONU (OTL). En 2006, ces frais se montaient à 431 773 \$ des E-U (équivalant à 346 282 € en utilisant le taux moyen de l'ONU en 2006 soit 0,802). Le reclassement du poste AFMO au grade P4 ferait passer ce montant à 365 282 €. Ceci devrait être comparé à la somme actuelle de 532 318 \$ des E-U (équivalant à 426 919 €) payée la même année (2006) au titre des frais généraux de la CMS et des trois accords installés dans les mêmes locaux.

34. **A une réunion spéciale avec les MEA en août 2007, le directeur exécutif du PNUE a indiqué qu'il serait prêt à déléguer davantage de responsabilités aux administrateurs en**

**chef des MEA (y compris la famille de la CMS) pourvu qu'il y ait des objectifs clairs et convenus, ainsi que des repères permettant d'évaluer les résultats de chaque organisation. Les secrétariats de la CMS, d'ASCOBANS, de l'AEWA et d'EUROBATS sont en faveur de cette proposition.** Par exemple, le directeur exécutif a suggéré que le recrutement de tout le personnel GS soit délégué aux administrateurs en chef des MEA au lieu d'être soumis aux processus laborieux appliqués actuellement par UNON à Nairobi.

35. Compte tenu de la méthode du DE, il y a maintenant une occasion **de rechercher des accords beaucoup plus flexibles avec le PNUE au titre d'un accord de délégation écrit que les rapports d'audit précédents ont recommandé afin de permettre aux services des finances et du personnel de se rapprocher des normes modernes. Ceci impliquerait une plus grande délégation aux secrétariats de la CMS dans un cadre convenu avec le directeur exécutif, et le transfert des travaux de routine concernant le personnel et les finances (du personnel si nécessaire) de Nairobi à Bonn.** En plus des cinq postes existants financés par OTL, et de tous autres transférés de Nairobi, le poste d'assistant GS3, actuellement financé par la CMS, serait transféré à l'AFMU, de sorte que les services tels que ceux de l'enregistrement de documents et du contrôle des fournitures seraient fournis sur une base commune pour toute la famille de la CMS. En fonction de l'augmentation des paiements OTL, le Secrétariat rechercherait un administrateur sur les Technologies de l'Information (TI) de grade professionnel pour compléter l'unité lorsque les ressources le permettraient.

### **Groupage et développement des fonctions substantives au Siège de la CMS**

36. Tous les membres de la famille de la CMS sont d'accord sur le fait que l'on peut grandement améliorer notre efficacité en **rassemblant et en "grouvant" les ressources relatives à l'information, à la coordination du renforcement de capacité, à la collecte de fonds, aux médias et aux publications.** Actuellement, la CMS a un administrateur (P4) chargé de l'information et du renforcement de capacité aidé dans sa tâche par un assistant chevronné pour l'information (GS7) et un GS à 50% (qui s'occupe également des travaux d'adhésion à la Convention). AEWA a un administrateur chargé de l'information (P2) avec un petit soutien de GS. EUROBATS n'a pas de personnel désigné pour l'information mais il a un budget et il effectue ce travail en partie dans le cadre de ses obligations générales. Il en va de même pour ASCOBANS qui a un budget pour un contrat extérieur afin de gérer son site Web.

37. Il est proposé de créer pour la famille de la CMS une **Unité centrale chargée de l'information, du renforcement de capacité et de la collecte de fonds (FICFU)** comprenant les quatre administrateurs actuels chargés de ces travaux (1 x P4 (financé par la CMS), 1 x P2 (financé par l'AEWA), 1 x GS7 et 1,5 x GS (tous deux financés par la CMS) et 0,5 x GS (financé par l'AEWA)). Les ressources financières pour l'unité seraient fournies par ASCOBANS et EUROBATS (au lieu d'une contribution en personnel) et les budgets pour l'information et le renforcement de capacité des quatre agences seraient également disponibles. L'unité dans son ensemble ferait rapport aux secrétaires exécutifs (SE), mais les procédures et responsabilités existantes relatives aux rapports, y compris la procédure directe de rapports pour le P2 au SE de l'AEWA, continueraient. L'unité gérerait toute l'information destinée aux Parties, aux sites Web de la famille/du groupe de la CMS, aux publications, à la presse et aux annonces des médias, ainsi qu'à l'application des dédiées aux espèces, à la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et autres événements. La FICFU coordonnerait les efforts de renforcement de capacité de la CMS en s'assurant que les programmes régionaux qui seraient une responsabilité clé des nœuds régionaux sont réalisés d'une manière cohérente et efficace. L'unité serait chargée de centraliser la collecte de fonds pour l'ensemble de la famille/du groupe de la CMS et pour les relations avec les "Amis de la CMS", le pays hôte du Siège et le PNUE. Elle gérerait également tous les travaux d'adhésion pour les quatre membres de la famille de Bonn, s'assurant que toutes les approches de

Bonn et des nœuds régionaux auprès des gouvernements sont complètes et coordonnées. Les guides pour la formation et l'application (y compris la mise à jour du guide de la CMS qui devrait être publié à la fin de 2007) seraient préparés en coopération avec les nœuds régionaux. **On estime que grouper les ressources pour l'information, la coordination du renforcement de capacité, la collecte de fonds, les médias et les publications dans une FICFU, conduirait à une économie annuelle de 50 000 € en comparaison avec la situation actuelle.**

38. Ailleurs, les postes actuels de secrétaire exécutif adjoint (P5) et d'administrateur chargé des affaires inter-agences (P4) seraient interrompus dans leur forme actuelle. Le poste P5 serait transféré pour assurer la direction du nouveau bureau envisagé en Afrique de l'Ouest et son titulaire, également transféré, serait directeur de la CMS pour l'Afrique [et l'Asie occidentale]. Les descriptions de postes d'administrateur scientifique et technique actuel (P4) et d'administrateur chargé du développement des accords (P4) seraient ajustées pour absorber les travaux effectués actuellement par l'AAIA et leurs unités renforcées avec un des nouveaux postes P2 junior dans chacun des cas. Deux unités centrales remodelées feraient rapport, aux côtés de l'unité remodelée de l'information et du renforcement de capacité de la famille, et l'AFMU, aux SE, et auraient les responsabilités suivantes :

- (i) **Unité chargée des données, des questions scientifiques et maritimes (SDMU).** Cette unité s'occuperait du Conseil scientifique, des rapports, de la gestion des données sur la conservation et des applications TI, des projets de conservation et des dons, des actions concertées et de coopération, des plans d'action pour les accords de la CMS, des nouveaux accords sur les cétacés, des publications scientifiques, d'ASCOBANS, des zones protégées, des effets du changement climatique sur les espèces et les habitats, de la pollution, de la grippe aviaire, des espèces exogènes et des questions maritimes. Elle serait responsable de quatre domaines d'Initiatives de la CMS : les oiseaux, les tortues marines, les mammifères marins et les poissons. Les effectifs seraient : 1 x P4, 1 x P2 (nouveau poste), 1 x P2 (ASCOBANS/mammifères marins), 1,5 x GS.
- (ii) **Unité chargée des politiques, des accords et des partenariats (PAPU).** Cette unité s'occuperait des CdP et du Comité permanent, de l'élaboration de nouveaux accords de la CMS à l'exception des cétacés (en partenariat avec des nœuds régionaux et la SDMU pour les plans d'action), de l'élaboration et de l'étude des politiques de la CMS, des partenariats mondiaux avec des OIG, des ONG et le secteur privé, et de la coordination générale avec les nœuds régionaux. Elle dirigerait l'Initiative de la CMS pour la faune terrestre. Les effectifs seraient : 1 x P4, 1 x P2 (nouveau poste), 1,5 x GS.

### **Bureau du secrétaire exécutif et changement climatique**

39. Il est proposé de créer un nouveau poste P2, dont le titulaire ferait directement rapport au secrétaire exécutif, en tant que correspondant à la CMS pour tous les travaux relatifs au changement climatique. Il aurait une liaison directe avec le secrétariat de l'UNFCCC à Bonn et avec une gamme d'autres institutions dans le pays hôte, lesquelles espère-t-on, souhaiteraient entrer en partenariat avec la CMS en assurant ces liaisons clés entre le réchauffement mondial et la biodiversité.

40. En plus du poste concernant le changement climatique, les effectifs du bureau du secrétaire exécutif augmenteraient de un poste à trois, par le recrutement d'un assistant P3 chargé des politiques travaillant aux côtés de l'AP existant. Cela aiderait l'administrateur en chef à traiter les exigences d'un réseau croissant, y compris les nœuds régionaux. Le grade du poste de SE (inchangé depuis mars 2000) doit être examiné séparément.

### **Représentation de la CMS à New York et en Amérique du Nord**

41. Actuellement, la CMS a peu d'occasions de participer à des réunions régulières de l'ONU qui ont lieu à New York, traitant par exemple des questions maritimes, de la gouvernance de l'environnement et du personnel de l'ONU, ainsi que des politiques de contrôle des ressources. Une occasion s'est présentée par laquelle la CMS peut être en mesure d'acheter le tiers d'un poste P existant à New York partagé par le PNUE/CDB et l'UNCCD, mais actuellement vacant. Le Secrétariat estime que ceci serait un moyen rentable d'accroître la portée de la Convention et aiderait à présenter une image exacte et factuelle des travaux de la famille de la CMS par contraste avec le manque général de connaissance qui a été démontré dans le débat en cours sur la gouvernance (voir document StC CMS/StC32/6).

42. Aux Etats-Unis, une des agences du gouvernement fédéral a récemment offert de fournir gratuitement un espace de bureau pour la CMS à Washington. Le Secrétariat espère en prendre possession temporairement et expérimentalement avec un agent sous contrat, afin de suivre les nouvelles opportunités pour travailler plus étroitement avec les Etats-Unis à la lumière d'un colloque réussi qui s'est tenu au Smithsonian en mai 2007 et des visites du SE aux ministères américains clés en août 2007. L'agent sous contrat travaillerait également étroitement avec les ONG partenaires de la CMS et avec le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord qui appuie les efforts de la CMS pour s'engager avec les E-U, le Canada et le Mexique. Cela n'implique pas de coûts majeurs à ce stade.

**TABLEAU 1: Conversion des postes existants et nouveaux postes**

	<u>EFFECTIFS ACTUELS</u>	<u>NOUVEAU SCENARIO</u>
<u>Siège à Bonn</u>	1 x D1 1 x P5 4 x P4 1 x P3 (AFMO)	1 x D1  3 x P4 1 x P4 (AFMO) 1 x P3 (Ass't SE) 1 x P2 (changement climatique)
	2x P2 (1 AEWA) 1 x L2 (SSAP) 8 x GS (0,5 AEWA) 4 x GS (AFMU) <i>Total 22,0</i>	4 x P2 (1 AEWA)  7 x GS 5 x GS (AFMU) <i>Total 23,0</i>
<u>Nœud en Asie</u>	1 x P5 (80% IOSEA) 1 x GS  <i>Total 2,0</i>	1 x P5 (80% IOSEA) 1 x P2 1 x GS <i>Total 3,0</i>
<u>Nœud en Afrique</u>		1 x P5 1 x P3 (50% AEWA) 1 x L2 (SSAP) 2 x GS <i>Total 5,0</i>
<u>Nœud en Amérique latine</u>		1 x P4 1 x GS <i>Total 2,0</i>
<u>Nœud en Océanie</u>		1 x P3 1 x GS <i>Total 2,0</i>
Siège de l'ONU à New York		0,33 x P4 (partagé)

		<i>Total 0,33</i>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>24</b> (20,7 CMS/ASCOBANS)	<b>35,33</b> (31,55 CMS/ASCOBANS)

### Ressources en personnel dans des MEA comparables

43. Actuellement, les cinq conventions relatives à la biodiversité ont le nombre d'adhérents et de membres du personnel suivant (y compris postes administratifs, (L) en projet ou équivalents) :

TABLEAU 2

	CDB	CITES	CMS	Ramsar	CPM
No. de Parties	190	172	104 + 30 AIV	156	184
No. d'effectifs	83	32	20.5	28	90
Proposition pour l'avenir			31,5		

Sources: CDB (liste actuelle sur le site Web), CITES (organigramme à CDP14), Ramsar (liste actuelle sur le site Web), CPM (liste actuelle sur le site Web), CMS (personnel actuel/proposé financé par la CMS)

### Réalisation et coûts estimatifs

44. Comme mentionné au para. 31 ci-dessus, l'analyse initiale du Secrétariat suggère que les coûts moins élevés en personnel grâce aux nœuds régionaux dégageront des ressources substantielles permettant une mise en œuvre complète du Plan stratégique. Il en résulterait que le Plan serait totalement appliqué, y compris une certaine marge pour des travaux supplémentaires demandés par les Parties à de futures CDP.

45. La répartition probable du travail est illustrée dans le Plan de travail de la CMS 2007 (CMS/StC32/Inf.9), où nous avons ajouté une colonne au plan de travail existant pour 2007 (lui-même un outil pour appliquer le Plan stratégique approuvé) montrant comment les tâches seraient réparties dans le système décentralisé en réseaux préconisé dans le présent document.

46. **Ces propositions ont été rigoureusement établies comme étant la façon la plus efficace d'utiliser les ressources de l'ONU, en partenariat avec d'autres organes y compris des ONG, pour créer un réseau mondial efficace pour la CMS,** nous permettant d'aider à la conservation des espèces migratrices, y compris un nombre croissant d'accords régionaux, au Siège et dans 4 lieux régionaux, et avec une nette adjonction de 11 postes, dont 7 seraient de nouveaux postes P, presque tous au grade P2 ou P3. Les postes à ce niveau sont non seulement plus économiques pour les Parties, mais ils créent également une structure plus équilibrée permettant une progression naturelle par des stages, des nominations temporaires, des postes professionnels d'un niveau moins élevé et des postes professionnels pour du personnel chevronné.

47. Les changements seraient échelonnés au cours de l'année 2009 : le recrutement pour les nouveaux postes au Siège aurait lieu à partir du 1er mai 2009, les nœuds régionaux au Panama, en Afrique et en Océanie ouvriraient le 1er mai 2009, le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 1<sup>er</sup> septembre 2009, respectivement.

48. Au cours des 12 mois suivants le Secrétariat négocierait avec le PNUE, les Parties individuellement, d'autres AME, les partenaires et les donateurs de la CMS, pour obtenir des contributions en espèces ou en nature, ou des dispositions pour le partage des coûts et des

bénéfices en ce qui concerne le coût de ces propositions, notamment dans le cas des nœuds régionaux.

49. **Le coût supplémentaire de l'ensemble est estimé à 206 027 €, soit environ 3% du budget de base existant de la CMS pour 2009-2011 dans le Plan à moyen terme approuvé à CDP8 (voir Résolution 8.3 Annexe III) ou une augmentation de 872 319 € (13%) sur le budget de la CMS de 2006-2008 approuvé par la même résolution.** Cette estimation comprend 228 240 € pour les coûts supplémentaires estimés pour les déménagements, le recrutement et les voyages.

50. Toutes les estimations supposent que les Parties continueront de faire des contributions déjà affectées au niveau approximatif de 2006-2008 (voir para. 3). Le budget des activités du Fonds d'affectation spécial devrait être maintenu aux niveaux actuels approuvés (2006-2008) plus 5% pour l'inflation. Tous les pourcentages d'augmentation budgétaire indiqués ci-dessus se traduiront généralement en augmentations plus faibles en pourcentages dans les contributions individuelles des Parties car le nombre de Parties a augmenté depuis la dernière CDP (de 93 à 104 et plus à venir).

### **Etapas préparatoires/de transition**

51. Les consultations avec le Comité permanent, les Parties donatrices et autres contributeurs potentiels (par ex. le PNUE) sur la future structure de la CMS prendront du temps. **L'objectif serait de se mettre d'accord sur une nouvelle structure à la Cdp9 en décembre 2008.** Il est suggéré que le Comité permanent établisse un groupe de travail pour fournir au Comité, à la CdP et au Secrétariat des conseils sur les futures forme et organisation de la CMS. La composition du groupe pourrait être équilibrée entre de 2-3 membres du Comité permanent, 2-3 membres du Conseil scientifique et 2-3 autres personnes reconnues par le Comité comme étant très qualifiées pour donner un avis confirmé. Le Secrétariat aiderait le groupe. **Si des donateurs fournissaient des ressources, ce groupe pourrait se réunir au cours de la période mars-mai 2008. Autrement, les débats se tiendraient par téléconférence.**

52. En ce qui concerne les vacances actuelles, le recrutement d'un remplaçant permanent pour l'AFMO est prêt à démarrer sous réserve de l'approbation de Nairobi. Le poste d'ADSO existant est actuellement annoncé mais avec une "mise en garde" sur le fait que la description de poste pourrait changer pour devenir chef de la PAPU proposée. La vacance actuelle de l'AAIA fera l'objet de consultations en attendant la fusion de sa fonction dans les nouvelles unités.

53. Le maintien du moral du personnel est particulièrement important pendant toute période de changement organisationnel. Le moral est vital du point de vue de tous les administrateurs responsables de la famille de la CMS pour garantir aux Parties le maximum de continuité dans la réalisation de programmes clés de la CMS et des Accords. **Ces propositions ont donc été soigneusement conçues pour que tout membre du personnel existant de la famille de la CMS à Bonn et à Bangkok ait un poste à son grade actuel dans la nouvelle structure et que les futures charges de travail soient plus raisonnables que les charges actuelles de la plupart des effectifs de la CMS.**

### **Action requise**

Le Comité permanent peut souhaiter

- (a) examiner le présent document, faire des commentaires et donner un avis susceptible d'être incorporé dans la version révisée pour une ultime soumission à Cdp9 en

décembre 2008 ;

- (b) transmettre le document (amendé) pour un examen final par les organes subsidiaires pertinents de l'AEWA, d'ASCOBANS et d'EUROBATS et demander au Secrétaire exécutif de consulter d'autres membres non PNUE de la famille de la CMS au sujet des propositions ;
- (c) établir un groupe de travail pour fournir un avis sur la forme et l'organisation futures de la CMS, comme suggéré au paragraphe 51 du présent document ;
- (d) confirmer son soutien pour l'utilisation flexible de stagiaires et de consultants à court terme comme exposé aux paragraphes 7-8 du présent document ;
- (e) demander au Secrétaire exécutif de rechercher auprès du PNUE une délégation écrite, entière, de responsabilités en matière de finances, de personnel et autres, comme indiqué aux paragraphes 34-35 du présent document ;
- (f) écrire au directeur exécutif du PNUE pour rechercher sa coopération et son engagement pleins et entiers et, selon le cas, son soutien financier pour créer des noeuds régionaux pour la CMS en partenariat avec les bureaux régionaux du PNUE, conclure des accords de siège avec les gouvernements hôtes des régions et finaliser dans un délai de six mois un accord de délégation du PNUE avec la CMS sur les finances, le personnel et les questions qui s'y rapportent ;
- (g) approuver les étapes transitoires décrites aux paragraphes 51-53 du présent document.